

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-RIMOUSKI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-RIMOUSKI, TENUE LE
LUNDI 6 FÉVRIER 2023 À 20h00 AU CENTRE POLYVALENT
SITUÉ AU 103 RUE LEBLANC.**

Sont présent(e)s :

M. Georges Deschênes	Maire
M. Sylvain Deschênes, conseiller :	siège n° : 1
M. Étienne Lévesque, conseiller :	siège n° : 2
M. Stéphane Deschênes, conseiller	siège n° : 3
M. Meggie Lévesque Parent, conseillère :	siège n° : 5
M. Waren Soucy, conseiller :	siège n° : 6

M. Frédérick Lee, directeur général et secrétaire-trésorier

Absent :

M. Guillaume Lavoie, conseiller :	siège n° : 4
-----------------------------------	--------------

Ouverture de la séance

Le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte à 20h00

11 personnes assistent à la séance.

Ordre du jour

1. Ouverture d'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2023
4. CONSEIL MUNICIPAL
- 4.1. Communication du maire et suivi des conseillers
5. INFORMATION ET DÉPÔT DE DOCUMENTS
- 5.1. Dépôt de la correspondance
6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
- 6.1. Liste des comptes à payer, rapport des dépenses et contrats octroyés en vertu du règlement sur la délégation de pouvoir au DG ainsi que dépôt des achats effectués par carte de crédit
- 6.2. Dépôt des états financiers internes de janvier 2023
- 6.3. Dépôt de la première liste pour non-paiement de taxes municipales
7. SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 7.1. Dépôt du rapport annuel en sécurité incendie
- 7.2. Autorisation de paiement à Les Électriciens Desjardins inc.
- 7.3. Acceptation de soumission pour ramonage des cheminées
- 7.4. Embauche d'une nouvelle pompière recrue
8. TRAVAUX PUBLICS-TRANSPORT
- 8.1. Autorisation de paiement L.E.R. inc.
- 8.2. Autorisation de paiement à MRC de La Mitis
- 8.3. Embauche de monsieur David Soucy à titre d'opérateur de machinerie lourde au déneigement
9. HYGIÈNE DU MILIEU
Pas de point à traiter
10. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE
- 10.1. Réfection du toit du Centre Polyvalent décompte progressif #2

- 10.2. Dons à la Fondation de la santé de La Mitis
- 10.3. Engagement de la municipalité pour impression du livre des familles dans le cadre des festivités du 150^e
11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
Pas de point à traiter
12. PÉRIODE DE QUESTIONS
13. VARIA ET NOUVELLES AFFAIRES
14. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

23-02-014 2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après lecture de l'ordre du jour par monsieur Georges Deschênes,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Waren Soucy

QUE l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23-02-015 3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JANVIER 2023

Les membres du Conseil municipal ont reçu copie et pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Sylvain Deschênes

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2023 soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1- COMMUNICATION DU MAIRE ET SUIVI DES CONSEILLERS

Ensemble du conseil :

M. Georges Deschênes : **Maire**

- Le budget de la MRC a été adopté en décembre. Hausse au niveau des matières résiduelles;
- La solution pour faire baisser les coûts des matières résiduelles passe par le site d'enfouissement de Saint-Moïse;
- Beaucoup d'énergie a été mise sur la compréhension du développement domiciliaire au Mont-Comi et sur la désinformation qui est produite par ses opposants.

M. Sylvain Deschênes, conseiller : **siège n° : 1**

- Pas de bris majeur avec la machinerie;
- Les opérations de déneigement se sont bien déroulées malgré le manque de personnel.

M. Étienne Lévesque, conseiller : **siège n° : 2**

- Matière résiduelle : le recyclage devient responsabilité provinciale;
- Tourisme : en 2023 Saint-Gabriel deviendra un carrefour touristique avec de nombreux événements;
- Les 29-30 juin et 1-2 juillet sera la grosse fin de semaine d'activités dans le cadre du 150^e;

Prélèvements #3354 à 3364	6 547.87\$
Salaire élus (janv)	2 777.57\$
Salaire employés mun (25/12 au 21/01/23)	32 547.40\$
Salaires pompiers (25/12 au 21/01/23)	1 219.60\$
Total	325 622.05\$

QUE le conseil municipal confirme les crédits nécessaires aux fins d'effectuer les paiements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23-02-017 6.2- DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIER JANVIER 2023

ATTENDU QUE les états financiers intérimaires au 31 janvier 2023 ont été déposés aux membres du conseil de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski;

ATTENDU QUE les états financiers ont été étudiés par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Sylvain Deschênes

QUE le conseil municipal accepte le dépôt des états financiers intérimaires pour janvier 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23-02-018 6.3- DÉPÔT DE LA PREMIÈRE LISTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES MUNICIPALES

Le greffier-trésorier monsieur Frédéric Lee dépose la première liste de propriétés ayant des soldes de taxes pour l'année 2021.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stéphane Deschênes

QUE le conseil municipal mandate monsieur Frédéric Lee pour effectuer les procédures de recouvrement nécessaires jusqu'au dépôt de la liste finale au conseil municipal pour envoi à la MRC en mars 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23-02-019 7.1- ACCEPTATION DU RAPPORT ANNUEL EN INCENDIE

ATTENDU QUE le chef incendie de la municipalité, monsieur Sylvain Mailloux, a élaboré le rapport en incendie pour l'année 2022;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Meggie Lévesque-Parent

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski se déclare satisfaite du rapport incendie 2022 élaboré par monsieur Sylvain Mailloux chef incendie;

QUE ce rapport soit transmis au Ministère de la Sécurité publique ainsi qu'à la MRC de La Mitis ;

QUE le conseil félicite Sylvain Mailloux, chef pompier et son équipe pour leur travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23-02-020 7.2- AUTORISATION DE PAIEMENT À LES ÉLECTRICIENS DESJARDINS INC.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Sylvain Deschênes

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski accepte de payer la facture #16114 au montant de 8 360.13\$ taxes incluses;

QUE les fonds nécessaires à ce paiement soient imputés au projet du PRABAM.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23-02-021 7.3- ACCEPTATION DE SOUMISSION POUR RAMONAGE DES CHEMINÉES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski a procédé à un appel d'offres commun, pour l'inspection et le ramonage des cheminées, pour les années 2023 à 2027 inclusivement;

CONSIDÉRANT QUE suite à cet appel d'offres que les soumissions ont été ouvertes le 30 janvier dernier et que le plus bas soumissionnaire, la compagnie 9347-1415 Qc inc. a présenté la soumission suivante;

9347-1415 Qc inc. (JML Ramonage) – Prix par cheminée extérieure / année

Année 2023	40.00 \$
Année 2024	42.00 \$
Année 2025	44.10 \$
Année 2026	46.30 \$
Année 2027	48.61 \$

9347-1415 Qc inc. (JML Ramonage) – Prix par cheminée intérieure et l'appareil de chauffage, à la demande du propriétaire / tarif horaire

Année 2023	55.00 \$
Année 2024	57.75 \$
Année 2025	60.63 \$
Année 2026	63.66 \$
Année 2027	66.85 \$

CONSIDÉRANT QU'un rapport a été présenté par monsieur Jean Robidoux, qui est responsable de cet appel d'offres, et qui recommande que le contrat soit accordé à la compagnie 9347-1415 Qc inc., étant donné que sa soumission présente les prix les plus bas et qu'elle est conforme au document d'appel d'offres;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Meggie Lévesque-Parent

QUE le conseil municipal de Saint-Gabriel-de-Rimouski octroie le contrat à la compagnie **9347-1415 Québec inc.**, pour l'inspection et le ramonage des cheminées pour les années 2023 à 2027 inclusivement, aux prix ci-haut mentionnés.

QUE les travaux doivent être exécutés de la façon précisée au document intitulé « Devis pour l'inspection et le ramonage des cheminées dans le cadre d'un appel d'offres commun par la ville de Mont-Joli et les municipalités de Sainte-Flavie, Saint-Joseph-de-Lepage, Sainte-Luce, Saint-Octave-de-Métis, Sainte-Angèle-de-Mérici, Sante-Jeanne D'Arc, Grand-Métis, Padoue, Price, Saint-Gabriel-de-Rimouski et Saint-Charles-Garnier ». Ce devis est celui qui a paru sur le système d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23-02-022

7.4- EMBAUCHE D'UNE NOUVELLE POMPIÈRE RECRUE

ATTENDU QUE le service incendie de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski est à la recherche de nouvelles recrues pour offrir un service de premier plan à ses citoyens;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stéphane Deschênes

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski accepte l'embauche de madame Élisabeth Asselin à titre de pompière recrue;

QUE la municipalité autorise madame Asselin à débiter sa formation de pompier 1 et que la municipalité en assume les dépenses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23-02-023

8.1- AUTORISATION DE PAIEMENT L.E.R. INC.

ATTENDU la résolution #22-09-152 qui adjudiquait la réalisation des travaux de contrôle qualitatif des sols sur la rue Pelletier Nord à L.E.R. inc;

ATTENDU QUE la réalisation des travaux est de 100% de l'objectif final et qu'il ne reste que les vérifications qualitatives au printemps 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Étienne Lévesque

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski autorise le paiement de la facture #18499 au montant de 12 424.78\$ à L.E.R. inc. pour les travaux de contrôle qualitatif des sols liés à la TECQ dans la Route Pelletier Nord;

QUE cette charge soit imputée au programme de la TECQ 2019-2023 dont la municipalité bénéficie et que lorsque la capacité maximale de cette aide sera atteinte que la balance des sommes à payer soit imputée au règlement # 272-17 relatif à l'eau potable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23-02-024

8.2- AUTORISATION DE PAIEMENT À MRC DE LA MITIS

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stéphane Deschênes

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski accepte de payer la facture #39766 au montant de 11 037.89\$ à la MRC de La Mitis dans le cadre des Travaux de la Route Pelletier Nord;

QUE cette charge soit imputée au programme de la TECQ 2019-2023 dont la municipalité bénéficie et que lorsque la capacité maximale de cette aide sera atteinte que la balance des sommes à payer soit imputée au règlement # 272-17 relatif à l'eau potable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23-02-025

8.3 - EMBAUCHE DE MONSIEUR DAVID SOUCY À TITRE D'OPÉRATEUR DE MACHINERIE LOURDE AU DÉNEIGEMENT

ATTENDU les mouvements de personnel au sein de l'équipe de voirie;

ATTENDU QUE les opérations de déneigement nécessitent une équipe complète prête à intervenir 24 heures par jour;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Sylvain Deschênes

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski embauche monsieur David Soucy à titre d'opérateur de machinerie lourde affecté au déneigement;

QUE les conditions d'embauche de monsieur Soucy soient régies par la convention collective en vigueur auprès des employés de la municipalité;

QUE cette embauche se veut par intérim jusqu'au 15 mars 2023, date à laquelle la municipalité et monsieur Soucy effectueront une évaluation du rendement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23-02-026

10.1- PROJET DE RÉFECTION DU TOIT DU CENTRE POLYVALENT DÉCOMPTE PROGRESSIF #2

ATTENDU QUE les travaux d'urgence en lien avec la réfection du toit du Centre Polyvalent se sont déroulés en novembre 2022;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Waren Soucy

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski accepte le paiement de la facture #010792 à Toitures Estbec inc. au montant de 38 274.26\$ taxes incluses;

QUE les sommes nécessaires à ce déboursé soient imputées au projet de réfection du toit du Centre Polyvalent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23-02-027 10.2- DONNÉS À LA FONDATION DE LA SANTÉ DE LA MITIS

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Étienne Lévesque

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski octroie une commandite de 50\$ à la Fondation de la santé de La Mitis;

QUE les sommes nécessaires à ce déboursé soient imputées au compte 02-11000-970 (Subventions, dons élus).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23-02-028 10.3- ENGAGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ POUR IMPRESSION DU LIVRE DES FAMILLES DANS LE CADRE DES FESTIVITÉS DU 150^E

ATTENDU les festivités qui auront lieu en 2023 dans le cadre du 150^e anniversaire de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski;

ATTENDU QU'un des projets consiste à la réalisation d'un livre portant sur les familles de la municipalité;

ATTENDU QUE les coûts pour la réalisation d'un tel projet doivent être payés avant la réalisation des premières ventes ce qui implique de devoir avoir des liquidités financières pour financer cet investissement;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stéphane Deschênes

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski s'engage à financer l'impression du livre des familles jusqu'à concurrence de 46 000\$;

QUE les recettes des ventes du livre soient encaissées par la municipalité;

QUE ce soutien au projet est conditionnel à l'engagement financier dans le projet du comité « Témoins d'hier à aujourd'hui » pour un montant de 25 000\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12- PÉRIODE DE QUESTIONS

13- VARIA ET NOUVELLES AFFAIRES

23-02-029 14- CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stéphane Deschênes

DE lever l'assemblée il est 21h21.

Georges Deschênes
Maire

Frédéric Lee
Directeur général et greffier-trésorier

En signant le présent procès-verbal, je reconnais avoir signé toutes les résolutions conformément aux obligations prévues au 2^e alinéa de l'article 142 du *Code municipal du Québec*.

Georges Deschênes
Maire